**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D’OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 21 mars 2019**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

 Présents : 8

Procurations : 5

Monsieur LAEMMER donne procuration à Monsieur KRETZ

Monsieur SCHNELL donne procuration à monsieur BREYSACH

Madame HAUMESSER donne procuration à Madame RINN

Monsieur JOLLY donne procuration à Monsieur METZ

Monsieur FORSTER donne procuration à Monsieur BAUMERT

Absente non excusée : Mme Véronique SIGWALT

Secrétaire de séance : Fernande RINN

Auditeurs : 0

1. **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019**

Le compte rendu est approuvé à l’unanimité

1. **AFFECTATION DE RESULTAT 2018**

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 170.376,59 euros

Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2018 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 70.591,78 euros

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 170.376,59 euros

**A l’unanimité des membres présents.**

1. **TAUX D’IMPOSITION 2019**

**Le Conseil Municipal**

**APRES** avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts ;

APRES en avoir délibéré,

**décide**

1. De ne pas augmenter les taux communaux,

2. De fixer comme suit les taux d’imposition des taxes locales pour l’année 2019 :

Taxe d’Habitation 11,61 %,

Taxe Foncière Bâti 5,37 %

Taxe Foncière Non Bâti 34,09%

A l’unanimité des membres présents.

1. **ADOPTION DU BUDGET 2019**

Le projet de Budget Primitif pour l’année 2019 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil, est présenté et commenté par Monsieur le maire, chapitre par chapitre.

**Le Conseil Municipal**,

**OUÏ** l’exposé de Monsieur le maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l’année 2019,

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le maire, et avis favorable de la commission des finances,

**VOTE** le budget primitif 2019 tel qu’il est présenté et qui est arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de **:** 614.376,59 euros

Dont un prélèvement de 70.591,78 euros de la section de fonctionnement au profit de la section d’investissement.

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : 402.568,37 euros

**A l’unanimité des membres présents.**

1. **DEMANDE DE SUBVENTION**
2. **Team Free Bike**

Team Free Bike sollicite une subvention suite à l’achat d’un groupe électrogène pour pallier au manque de branchement électrique à l’extérieur pour un montant 316,25 euros.

La commission propose de prendre en charge cet achat à hauteur de 18%, pour un montant de 56,92€.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser une subvention d’un montant de 56,92€**

**A l’unanimité.**

1. **CSBO**

Le CSBO sollicite une subvention pour des travaux de rafraîchissement intérieur de la grande salle (travaux de peinture et diverses réparations, pose de store occultant) pour un montant total de 8126,03€.

La commission propose de prendre en charge cet achat à hauteur de 18%, pour un montant de 1462,68€.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser une subvention d’ un montant de 1462,68€**

**A l’unanimité.**

*Messieurs METZ et BAUMERT s’abstiennent car membre de l’association*

1. **TRAVAUX BATIMENTS**

**Maison communale**

Afin de rénover l’intérieur de la maison communale,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de confier la tâche au bureau d’études Perspectis pour un montant forfaitaire de 9000€TTC.

**A l’unanimité.**

1. **OPPOSITION A L’ENCAISSEMENT PAR L’ETAT DES RECETTES DE VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire expose :

VU l’Article 6.1 du Contrat d’Objectifs et de Performance, entre l’État, la Fédération nationale des communes forestières et l’Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d’Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l’opposition des représentants des communes forestières à l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d’Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d’Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l’ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d’Administration de l’ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l’activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l’impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d’encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de refuser l’encaissement des recettes des ventes de bois par l’ONF en lieu et place des services de la DGFIP

**DÉCIDE** d’examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d’examiner toute action supplémentaire qu’il conviendrait de conduire jusqu’à l’abandon de ce projet

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

A l’unanimité des membres présents.

1. **DIVERS**
2. **Convention de partenariat entre la commune d’Osthouse et le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer**

Afin de lutter contre le tabac, la commune s’engage avec la ligue contre le cancer à signer une convention de partenariat et à faire figurer des panneaux dans les espaces publics tels que aire de jeux et sorties d’école.

1. **Espace Jeunes**

Dans le cadre de l’opération « Agis pour tes vacances  les jeunes seront présents du 8 au 26 juillet 2019

#### FIN DE LA SEANCE : 22h35